



Projet EMME

Electro Mobility Materials Europe



**PROJET D'UNITÉ DE CONVERSION
DE NICKEL ET DE COBALT POUR LA
MOBILITE ELECTRIQUE SUR LA ZONE
INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE
PAREMPUYRE ET DE BLANQUEFORT**

**Réponse du
maître d'ouvrage**

Juin 2025

SOMMAIRE

- 1. PRÉAMBULE** : Principaux enseignements par les maîtres d'ouvrage
- 2. RÉPONSES** : Réponses aux demandes de précisions thématiques
- 3. DÉCISION** : La poursuite du projet EMME
- 4. SUITE** : La démarche d'information et de concertation continue du public
- 5. ANNEXE** : Les réponses aux demandes de précisions et recommandations des garants, formulées à l'issue de la concertation préalable (tableaux)

Le présent document est rédigé par les maîtres d'ouvrage : EMME qui porte le projet d'unité de conversion de Nickel et de Cobalt pour la mobilité électrique sur la zone industrialoportuaire de Parempuyre et de Blanquefort, ainsi que par RTE pour le raccordement électrique.

Il est communiqué dans sa version finale en date du 18 juin 2025, après publication du bilan de la concertation réalisé par les garants nommés par la Commission Nationale du Débat Public conformément aux exigences du Code de l'environnement (R 121-24). Ce document « Réponse des maîtres d'ouvrage au bilan des garants » est transmis à cette même date à la Commission Nationale du Débat Public et sera également publié sur le site internet dédié au projet.

EMME et RTE souhaitent remercier vivement l'ensemble des acteurs du territoire et le public pour l'intérêt porté au projet et pour leur mobilisation tout au long de la démarche de concertation, ainsi que les garants pour leur accompagnement éclairant et attentif et l'ensemble des intervenants et des partenaires pour leur contribution lors de cette concertation préalable.

Cette concertation préalable intervenait après deux concertations sur le projet en 2024 : la première menée par le Grand Port Maritime au printemps 2024 dans le cadre de la procédure de mise en conformité des documents d'urbanisme (MECDU), la seconde à l'automne 2024, à l'initiative de EMME. Cette nouvelle concertation préalable, sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), était une réponse aux attentes exprimées par le public et les élus.

Dans ce contexte, le porteur de projet a conçu cette nouvelle concertation comme un moment de partage d'information intelligible et accessible au plus grand nombre.

Le dossier de concertation détaillé (plus de 70 pages) a été rédigé dans un objectif de pédagogie pour expliquer à chacun un métier complexe et les enjeux saillants du projet. Il complétait les fiches techniques (enjeux, risque inondation, etc.) disponibles sur le site web.

Lors de l'élaboration du dispositif de la concertation, une attention particulière a donc été portée pour :

- Elargir la concertation à différents publics sur une zone géographique élargie : riverains, étudiants, marchés de différentes communes, public de la métropole à la station du tramway des Quinconces qui se dirige vers Blanquefort, experts scientifiques
- Donner de l'information (présentations en réunions publiques et ateliers) comme en recevoir et écouter (stands mobiles)
- Ouvrir le site à des visites pour se rendre compte in situ du projet, de ses dimensions
- Permettre au plus grand nombre d'être présent proche de son lieu de vie (ateliers miroirs organisés dans les 2 communes).

Les nouveaux formats pour aller à la rencontre du public (stands mobiles) ou pour découvrir le projet autrement (visite de site) ont ainsi amené des échanges simples et directs, sans a priori, avec le public, qui pour certains ne connaissaient pas le projet. Ces rencontres ont permis au porteur de projet d'enrichir la lecture du projet et de prendre en compte les attentes exprimées de façon constructive par le public. Le sujet de recyclage et d'économie circulaire, l'optimisation de la consommation en ressources par exemple, sont, des aspects que le public valorise particulièrement. Cela a renforcé le porteur de projet dans ses actions et sa volonté à intégrer des composants issus de recyclage dès le démarrage de l'usine ou de limiter au maximum les consommations d'eau par exemple.

De plus, lors des ateliers thématiques techniques, les interventions des experts nationaux et internationaux, des services de l'Etat ainsi que les travaux en sous-groupes avec les participants ont permis de préciser certains points techniques, d'enrichir le projet des contributions et des points de vigilance exprimés.

En réponse aux attentes des acteurs locaux, les jauges des différentes rencontres (visites et ateliers) ont été systématiquement augmentées afin de favoriser l'accessibilité à l'ensemble des participants et assurer leur participation effective. Pour autant, la mobilisation du public n'a pas augmenté. La démarche de concertation préalable a montré qu'une part non négligeable du public n'avait pas ou avait peu connaissance du projet et qu'une partie des personnes rencontrées n'avait pas d'avis sur le projet.

Cette concertation a également mobilisé des associations environnementales dont les oppositions au projet demeurent après la concertation, en particulier sur le choix du site d'implantation. Un dialogue constructif et respectueux a toutefois été noué avec certains opposants au projet. Les maîtres d'ouvrages regrettent cependant la forme de certaines communications, notamment par le détournement et la divulgation de fausses informations sur les réseaux sociaux et auprès du grand public non au fait du projet.

EMME et RTE espèrent que les rencontres organisées dans le cadre de la concertation continue se réaliseront dans un état d'esprit constructif et bienveillant. Ils espèrent ainsi poursuivre le partage d'information et les échanges sur le projet et répondre aux questions exprimées.

La concertation préalable a permis de faire émerger plusieurs thématiques à enjeu et de recueillir une large palette de contributions. En complément des enseignements produits par les garants dans leur bilan de la concertation, les maîtres d'ouvrage souhaitent apporter **quelques éléments et éclairages sur plusieurs des thématiques abordées.**

- **Le porteur de projet et l'économie du projet**

Comme relevé par les garants dans leur bilan, les interrogations sur la société EMME ont largement été levées au cours des précédentes concertations. Toutefois, des questions sur le financement du projet (fonds publics, subventions, crédits d'impôt) ont persisté et sur les retombées économiques, notamment fiscales.

Le maître d'ouvrage souhaite préciser que le projet bénéficie du crédit d'impôt « C3IV », dont l'ambition est d'accompagner les projets industriels-clés de la transition énergétique, et permettre à la France de se positionner comme leader de l'industrie verte en Europe. Le projet EMME a été attributaire de ce crédit en fin 2024 dont le montant dépend du budget final du projet.

Les questions de la pérennité du site, de la technologie NMC ainsi que d'une extension future du site du projet ont également été posées. Le projet EMME représente le démarrage d'une nouvelle activité pour la France et l'Europe dans la filière des batteries électriques. De nouvelles opportunités de marchés pourront se présenter et, si EMME décide de les développer, ils ne seront pas développés sur une extension physique de l'emprise du site.

Enfin, des engagements ont été pris pour la gouvernance de la société. Il a été proposé à Bordeaux Métropole et au Grand Port Maritime de Bordeaux de siéger au Conseil d'Administration de la société, ils auront ainsi accès aux résultats de la société.

- **La technologie NMC**

L'avenir de la technologie NMC (nickel, manganèse, cobalt) par rapport à la technologie LFP (lithium, fer, phosphate), les possibilités de recyclage et les filières d'extraction minière ont également été questionnés lors des échanges avec le public. Des experts scientifiques et techniques ont apporté des réponses lors de la conférence-débat dédiée au sujet :

- La technologie NMC est une technologie particulièrement performante en termes de stockage d'énergie et de temps de charge et de décharge des batteries. La technologie NMC est également plus favorable au recyclage
- A horizon 2030, le marché européen en batteries NMC, et donc des matériaux nickel et cobalt, est 10 fois supérieur à la capacité de l'usine, dont la capacité nominale est de 20 000 tonnes de nickel et 3 000 tonnes de cobalt
- Le Nickel est également au cœur de technologies d'avenir, par exemple les batteries solides

Dans le cadre d'une pratique d'économie circulaire, EMME a défini son procédé pour pouvoir intégrer dès le démarrage de l'usine, des composants issus du recyclage des batteries usagées. EMME les incorporera dans son process en tant que matières premières, au maximum de ce qui sera disponible sur le marché européen. En effet, le marché des véhicules électriques étant relativement récent, les quantités de batteries de véhicules électriques usagées sont encore limitées ; la filière européenne de recyclage se met progressivement en place. La quantité de composants issus du recyclage traitée dépendra donc de leur disponibilité sur le marché.

Enfin, concernant l'approvisionnement des matières premières, le référentiel international d'audit IRMA définit pour les mines des critères de production assurant le respect des salariés, de l'environnement et des populations environnantes. L'audit par des bureaux auditeurs indépendants permet d'évaluer les producteurs de minerais sur ces critères. EMME ne s'approvisionnera qu'auprès de producteurs de minerais évalués conformes aux critères du référentiel IRMA.

- **Les enjeux du projet**

Les enjeux européens et nationaux de réindustrialisation et de souveraineté industrielle du projet ont été partagés auprès du public et sont compris et reconnus. Les enjeux locaux et les retombées pour le territoire ont davantage questionné le public : les emplois locaux, le recours à la sous-traitance ainsi que les retombées financières et fiscales.

Le projet génèrera 500 emplois dont 200 directs sur site et 300 indirects au sein des entreprises partenaires. EMME réitère son engagement de privilégier les emplois locaux en phases chantier et d'exploitation, notamment pour la sous-traitance, lorsque cela est possible et à performances comparables. Pour assurer la présence d'emplois locaux lors du lancement de l'unité industrielle, un plan de recrutement et de formation sera lancé au cours de l'année 2026 pour embaucher à minima, 50 emplois locaux.

EMME souhaite contribuer pleinement à la dynamique industrialo-portuaire et aux synergies locales. A ce titre, une candidature a été posée pour participer au S3PI¹ de la Presqu'île d'Ambès (Gironde).

EMME soutient également les entreprises partenaires locales, en consacrant 30 millions d'euros par an de ses achats de consommables au Territoire.

Le projet EMME contribuera également aux finances locales, à hauteur de 20 millions d'euros par an environ, répartis en 12 millions d'euros de cotisations sociales, environ 5 millions d'euros d'impôts sur les sociétés, 1,5 millions d'euros par an de taxes locales, auxquels s'ajoutent 1,2 millions d'euros de redevance, fonds de concours et de dotation. *Ces estimations ont été faites par l'entreprise ; elles doivent être confirmées par les services financiers des collectivités et la Direction des Finances Publiques.*

EMME souhaite également contribuer au développement de la vie culturelle, sociale, et sportive des communes d'implantation et propose à Bordeaux Métropole de participer au budget de l'entretien du parc de Jalles, situé en bordure du site, afin d'améliorer l'espace de réserve naturelle et sa gestion. En outre, une navette électrique mobile et fluviale sera étudiée pour faciliter le transport des collaborateurs et pourrait s'ouvrir aux habitants.

¹ Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des Risques Industriels

- **La localisation du site du projet**

Les questions posées sur le choix du site du projet reposaient essentiellement sur le caractère inondable du terrain. Le porteur de projet a expliqué qu'étant donné les volumes à transporter (matières premières et produits), un choix stratégique du projet réside dans l'accès simple à une logistique maritime, afin d'éviter au maximum le transport par camions et limiter les impacts environnementaux.

Le porteur de projet a sélectionné le site de Parempuyre-Blanquefort, parmi une dizaine d'autres sites, notamment pour la présence du quai, qui, situé en bordure de Garonne, donne un accès maritime direct. Ce terrain en bord de fleuve, à vocation industrialo-portuaire, étant en zone inondable, le porteur de projet a dimensionné la forme et l'emprise d'un remblai pour qu'en cas d'inondation, l'usine soit hors d'eau et que la présence de l'usine soit sans impact sur les zones voisines. cf les simulations décrites dans le paragraphe ci-dessous.

¹ Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques industriels de la Presqu'île d'Ambès.

Des questions ont aussi porté sur la surface nécessaire avec une incompréhension entre la surface totale versus la surface du remblai. Le porteur de projet a expliqué que l'activité de production de l'usine se situe sur la zone du remblai : 16 hectares et 1,5 hectares de talus. A cette surface s'ajoutent les zones de stockage : plus de 5 hectares sur la zone portuaire pour les matières premières et produits, la surface de stockage des containers vides (3 hectares), ainsi que les routes, les zones d'accès, les parkings, le bâtiment opérationnel, les zones réglementées telles que l'espace entre l'usine et la route. Au total, plus de trente hectares sont nécessaires pour opérer l'usine.

Enfin, le choix du site d'implantation a été questionné au regard de sa proximité avec la zone Natura 2000. Le porteur de projet a précisé que le site de production a été défini en dehors de la zone Natura 2000 et de toute autre zone réglementée. La partie du site qui est concernée par le zonage Natura 2000 est le quai et la plateforme de stockage artificialisés par le GPMB et remblayés depuis 2014. Ceci étant, conscient de la biodiversité de l'estuaire, le porteur de projet a rappelé avoir évité le corridor végétal, les ripisylves, les jalles et avoir porté particulièrement attention à réduire le périmètre du projet, et compenser les zones impactées. Les études confirment qu'il n'y a aucun impact significatif sur les habitats et espèces des zones Natura 2000 après la mise en place des mesures d'évitement et de réduction. Le porteur de projet souhaite faire fonctionner l'usine dans le respect de l'environnement et la biodiversité, L'intégration paysagère de l'usine notamment avec ses drapés est un des éléments qui en témoigne. Des attentes ont été exprimées sur des visuels au plus près de l'usine.

EMME a également précisé que le site d'implantation est un terrain qualifié comme artificialisé en raison de l'agriculture conventionnelle réalisée. Cette assertion, au titre d'habitats pour la biodiversité, se fonde sur les constats des écologues qui ont relevé dans l'analyse de l'état initial du site que la flore des terres agricoles céréalières qui représentent 73 % des parcelles du site (en l'occurrence cultures monospécifiques céréalières d'orge) est rare et nitrophile (plantes aimant les sols riches en azote).

- **Les risques naturels**

Les risques naturels sont un thème central sur le projet. Le risque inondation constitue une des principales objections au projet. Pour définir une empreinte du site de l'usine qui, en cas d'inondation, sécurise l'usine hors de l'eau et n'impacte pas les zones avoisinantes, plusieurs simulations prenant en compte des scénarios dépassant le cadre réglementaire ont été réalisées afin de prendre les mesures de protection adéquates. Un remblai à 5,50 mètres NGF[1], permet de maintenir le site hors d'eau dans une hypothèse majorante à l'horizon 2100 [tempête Martin de 1999 + 120 centimètres de réhausse du niveau de la mer au Verdon-sur-Mer sans la présence de digue]. Ces simulations réalisées par un cabinet d'études expert ont été contre-expertisées et validées par un cabinet hollandais.

En réponse aux questions du public, des simulations complémentaires ont été réalisées, qui montrent que le site est toujours hors d'eau à 2 mètres de réhausse au niveau du Verdon-sur-Mer.

[1] *Nivellement Général de France*

- **Les risques technologiques**

L'usine EMME sera classée Seveso seuil haut en raison de la quantité de produits fabriqués ou stockés sur le site présentant un risque sur l'environnement aquatique en cas de déversement dans la Garonne.

Lors de la concertation, les hypothèses de scénario d'une chute d'un conteneur dans l'eau et celles de la rupture lors d'un transvasement de produits type soude entre un bateau, un bras de quai et la cuve de stockage de cette soude ont été explicitées. Les échanges ayant également relevé l'importance de l'étanchéité des contenants des produits, EMME a montré les différentes barrières de protection qui seront utilisées dans le cadre du transport par voie maritime des produits : thermosoudage des bigs bags fermés hermétiquement.

Des questions et des doutes avaient été émis avant la concertation sur les risques générés. Les explications et chiffres donnés par le porteur de projet, les experts, et des services de l'État lors des ateliers ont répondu aux questions de participants. Il a été par exemple précisé qu'il n'y a pas sur le site de stocks de produit inflammable ou explosif autre que le gasoil pour les générateurs de secours, que l'ensemble des scénarii de dangers sont circonscrits au périmètre du site. Pour autant, des questions restent pour certains, sur la fiabilité des chiffres, l'impartialité des contrôles ou le niveau des informations données en cas d'incident.

La société EMME poursuivra l'information afin de rassurer et d'expliquer avec pédagogie les résultats de l'étude de dangers et les mesures de prévention et de protection qui seront prises. Conformément à la réglementation [*], les éléments des études de dangers ne présentant aucun caractère sensible vis-à-vis de la sûreté seront mis à disposition du public lors de l'enquête publique.

[] Instruction du Gouvernement du 12 septembre 2023 relative à la mise à disposition d'informations potentiellement sensibles pouvant faciliter la commission d'actes de malveillance dans les installations classées pour la protection de l'environnement. Cette instruction rappelle que les informations présentant un caractère sensible vis-à-vis de la sûreté et pouvant faciliter la commission d'actes de malveillance ne sont pas communicables et donne les exemples d'informations communicables / non communicables.*

- **Les impacts, nuisances, cycle de l'eau**

Tout au long de la concertation, des questions ont été relevées autour de la pollution visuelle, la pollution sonore, la pollution atmosphérique, les impacts sur l'environnement et la santé des êtres humains, notamment au regard de la toxicité des produits. Des interrogations sur la notion de zone naturelle compensée ont également émergé.

Les études réalisées sur l'état initial permettent de définir les enjeux et prendre les mesures nécessaires : évitement des zones humides, zones de compensation à proximité du projet, etc. Les études permettent de s'assurer que le projet respecte la réglementation et sont en-deçà des seuils réglementaires, comme cela a été présenté lors des ateliers pour les modélisations des émissions de poussières et sonores.

Des questions ont émergé quant à l'impact paysager réel du projet : la présence de cheminées, de conteneurs, etc. EMME assure que les cheminées sur le site de l'usine seront des tubes en métal de 15 à 35 cm de diamètre, de hauteur maximale 35 m.

Lors des précédentes concertations, la question de l'eau a été essentielle. EMME a donc travaillé sur le procédé pour réduire les besoins en eau du projet et éviter les éventuels conflits d'usages en cas d'épisodes de sécheresse (usages par les habitants, par d'autres industriels, ou pour l'agriculture). Dans le cadre de la concertation, plusieurs scénarios d'acheminement de l'eau ont été évoqués. Le scénario d'approvisionnement retenu pour les volumes d'eau complémentaires nécessaires est celui de l'utilisation de l'eau retraitée de la station d'épuration de Blanquefort. À ce stade, deux solutions s'offrent à EMME : une canalisation souterraine, avec des enjeux de biodiversité liés aux travaux pour la construction de la canalisation et des camions électriques, en fonction du volume nécessaire.

- **Le raccordement électrique**

Des questionnements ont porté sur le raccordement, les travaux générés, et la gestion des impacts par RTE.

RTE souhaite rappeler que sa mission de service public porte uniquement sur le raccordement de l'usine d'EMME. RTE n'étant pas fournisseur d'électricité, la fourniture d'électricité dépendra du choix du fournisseur que réalisera l'entreprise EMME,

RTE confirme sa volonté de mettre en place les moyens adéquats pour gérer et minimiser les impacts et les nuisances lors de la phase chantier : un plan de circulation, une communication associée (des lettres, des panneaux de chantier, un signalement du chantier sur des outils de navigation tels que Waze., etc.).

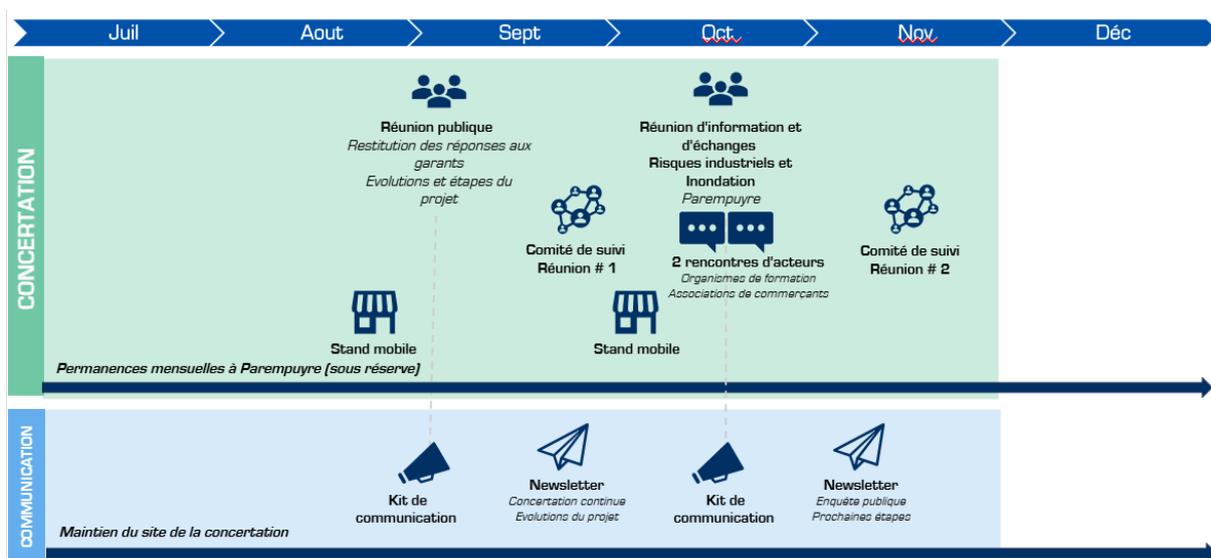
Sur la base des enseignements tirés de la concertation préalable, du bilan des garants et des échanges avec le public, **les maîtres d'ouvrage décident de poursuivre le développement du projet EMME et de son raccordement électrique.**

La poursuite du projet sera réalisée sans modification structurelle mais avec des engagements renforcés issus de la concertation préalable sur différents thèmes :

- **Sur la consommation de ressources :**
 - **Optimiser le cycle de l'eau dans le procédé industriel**, par le recyclage de l'eau dans le procédé interne, l'utilisation maximale des eaux pluviales, la réduction des rejets
 - **Réduire la consommation des réactifs**, par l'optimisation des étapes du procédé
- **Sur l'approvisionnement :**
 - **Economie circulaire : Favoriser au maximum l'intégration des matières premières issues du recyclage** dès le démarrage de l'usine par le renforcement du procédé. Ceci permet de réduire l'impact CO₂ (scope 3)
 - **Maximiser la flexibilité de l'usine** pour pouvoir utiliser des matières premières de différentes origines et différents types. Cela permet à la fois de ne pas dépendre d'un fournisseur et de réduire les émissions de CO₂ liées au transport
 - **Améliorer l'approvisionnement et la logistique pour la phase chantier**, à travers la mise en place d'un groupe de travail sur le plan de circulation en lien avec les municipalités
- **Sur les impacts :**
 - **Limiter les rejets et les émissions**, par exemple par la mise en place de boucles de recyclage (rejets), la mise en place de filtres à manches et le confinement des zones de transfert de produits secs (poussières)
 - **Limiter les impacts sonores**, par la mise en place de capotages renforcés
- **Sur la communication :**
 - **Publier des fiches thématiques sur le site internet de la concertation dédiées** aux technologies, au marché, aux retombées sur le territoire, hypothèses des simulations des scénarios d'inondations, ainsi que des visuels actualisés au plus près de l'usine
 - **Communication des moyens d'amenée de l'eau** par une fiche thématique lorsque le process sera finalisé
- **Développer des partenariats solides avec les agences de formation et d'emploi locales** avec l'objectif d'anticiper les besoins en matière de ressources humaines dès l'obtention des autorisations du projet **tituler un comité permanent de suivi des engagements** avec les acteurs locaux, pour définir et/ou confirmer les propositions de contribution de EMME à l'économie et la vie locale et suivre la mise en œuvre des engagements

La démarche d'information et de concertation continue du public

Au regard des recommandations formulées par les garants dans le cadre de leur bilan, et des enseignements de la concertation préalable, les maîtres d'ouvrage proposent le **dispositif d'information et de concertation continue** suivant (considérant qu'il est susceptible d'évoluer en accord avec le garant nommé à cette occasion) :



L'organisation d'une réunion publique

- **Objectifs :** Restituer les réponses aux recommandations et demandes de précisions des garants, partager l'actualité du projet et les prochaines étapes avec le public
- **Public :** Tout public
- **Communication associée :** Affiche, flyer, encart presse
- **Calendrier envisagé :** Septembre 2025

L'organisation d'une réunion d'information et d'échanges « Risques industriels et inondations »

- **Objectifs :** Présenter les actualités du projet sur ces deux thèmes clés (en rive gauche)
- **Public :** Tout public
- **Communication associée :** Affiche, flyer, encart presse
- **Calendrier envisagé :** Octobre 2025

La création d'un comité de suivi régulier des engagements associant une représentation des différentes parties prenantes

- **Objectifs :**
 - Accompagner le développement du projet avec des temps de partage et d'échange autour de l'avancée du projet
 - Suivre la mise en œuvre des engagements
- **Public :** Un référent par entité politique, institutionnelle, associative (dont citoyennes), économique, de l'emploi et la formation – (liste à consolider avec les garants de la concertation continue)

- *Calendrier prévisionnel des rencontres* :
 - Septembre 2025 : Comité de suivi #1 sur les évolutions du projet
 - Novembre 2025 : Comité de suivi #2 sur la préparation de l'enquête publique

Le comité de suivi perdurera pendant toutes les phases de la vie du projet, à la fréquence prévisionnelle de 2 comités / an.

L'organisation d'une rencontre auprès des commerçants

- *Objectifs* : Proposer un temps complémentaire d'informations et d'échanges sur le projet
- *Public* : Association de commerçants
- *Calendrier prévisionnel* : Octobre 2025

L'organisation d'une rencontre auprès d'organismes de formation

- *Objectifs* : Proposer un temps complémentaire d'informations et d'échanges sur le projet et de travail sur des sujets spécifiques de formation
- *Public* : Acteurs de la formation (organismes de formation, lycées, IUT...)
- *Calendrier prévisionnel des rencontres* : Octobre 2025

L'organisation de stands mobiles dans les communes concernées par le projet (2)

- *Objectifs* : Proposer des temps d'informations et d'échanges à Parempuyre et Blanquefort ;
- *Public* : Grand public ; sur les marchés ou autres manifestations (sera confirmé avec les mairies)
- *Calendrier envisagé* :
 - Stand mobile # 1 – fin août - début septembre
 - Stand mobile #2 – octobre

La mise en place d'une permanence à Parempuyre (à confirmer)

- *Objectifs* : Proposer des temps d'informations et d'échanges dédiés aux riverains du projet
- *Public* : Riverains du projet
- *Calendrier envisagé* : Une session par mois
- *Sous réserve de la confirmation d'un lieu d'accueil adéquat sur Parempuyre*

Les supports d'information et de communication continue avec le public

- Site internet du projet (www.emme-concertation.fr) (1)
 - *Objectif* : Informer sur les évolutions et les avancées du projet, partager l'information
 - *Modalités* : Mise à jour périodique (informations, agenda, documents, ...)
 - *Public* : Tout public
 - *Calendrier envisagé* : En continu
- Newsletter / Lettre d'information (2)
 - *Objectif* : Informer sur les temps forts de la concertation continue, les évolutions du projet, l'agenda des rencontres, l'enquête publique et les prochaines étapes
 - *Public* : Grand public, téléchargeable sur le site internet et diffusion aux abonnés (inscription possible sur le site internet)
 - *Calendrier envisagé* :
 - Septembre 2025 : En lien avec le Comité de suivi #1
 - Novembre 2025 : En lien avec le Comité de suivi #2

ANNEXES

Les réponses aux demandes de précisions et recommandations des garants, formulées à l'issue de la concertation préalable

Réponses à apporter par le responsable du projet et les acteurs décisionnaires à la concertation préalable

	réunions sera défini avec les collectivités locales concernées. L'information sera partagée dans le cadre des comités de suivi en septembre et novembre.		
Suite(s) à donner par le Grand Port Maritime de Bordeaux à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas ou pas encore trouvé de réponse			
1. Informer le public sur les étapes suivantes de la mise en conformité des documents d'urbanisme (MECDU)	La page dédiée sur le site internet sera mise à jour	Septembre 2025	Mise à jour du site internet
Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.			
1. Mettre en place le comité de suivi du site et des engagements dans des délais brefs et l'ouvrir aux associations de défense de l'environnement reconnues ainsi qu'au conseil scientifique de l'estuaire	Un comité de suivi du site et des engagements sera déployé à l'automne 2025. Il mobilisera plusieurs collègues d'acteurs : acteurs politiques, institutionnels, économiques, associations	Automne 2025	Constitution des membres Rédaction d'une charte de la participation
2. Organiser une réunion publique à Parempuyre à l'automne 2025 pour indiquer au public la suite donnée à la concertation et le calendrier des opérations suivantes	Une réunion publique sera organisée début septembre 2025	Septembre 2025	Calendrier à définir avec les élus locaux
3. Redéployer le site internet de la concertation en site de la concertation continue	Le site internet de la concertation sera maintenu pendant la concertation continue et l'instruction du dossier	A définir selon la temporalité de la période d'instruction	Maintien du site internet

Projet **EMME**

Electro Mobility Materials Europe

[emme-
concertation.fr](http://emme-concertation.fr)

